

ONZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

Montréal, 22 septembre – 3 octobre 2003

Point 4 : Mesures d'accroissement de la capacité

4.2 : Mesures régionales

SYSTÈME PERFECTIONNÉ DE GUIDAGE ET DE CONTRÔLE DE LA CIRCULATION DE SURFACE (A-SMGCS – ADVANCED SURFACE MOVEMENT GUIDANCE AND CONTROL SYSTEM): EXIGENCES EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE POUR LES AÉROPORTS EUROPÉENS

(Note présentée par l'Italie au nom de la Communauté européenne et de ses États membres¹)

SOMMAIRE

Les aéroports subissent une pression de plus en plus grande pour fournir la capacité nécessaire en toute sécurité, quelles que soient les conditions climatiques, pour prendre en charge tous les aéronefs et pour permettre une utilisation efficace des infrastructures existantes. L'OACI a publié récemment le Manuel sur les systèmes perfectionnés de guidage et de contrôle de la circulation de surface (A-SMGCS), qui a été remis aux États membres pour examen (AN-Conf/11-IP/4). La Communauté européenne et ses États membres demandent que la Conférence soutienne l'application des parties "surveillance" et "contrôle" du Manuel A-SMGCS pour la région européenne, afin de fournir la base commune pour la mise en œuvre harmonisée des systèmes de surveillance et de contrôle dans les aéroports.

La suite à donner par la Conférence figure au paragraphe 5.

1. INTRODUCTION

1.1 Le système du transport aérien civil croît en fonction de l'évolution de la société et, bien qu'il ait connu récemment une réduction du volume global, on s'attend à ce qu'il regagne prochainement une nouvelle vigueur, conformément à ce que l'on a pu observer au cours de la dernière décennie.

* Les versions espagnole et française sont fournies par l'Italie.

¹ La Communauté européenne comprend les États membres suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède.

1.2 Pour faire face à la demande prévue d'un plus grand nombre de mouvements d'aéronefs, la Communauté européenne a lancé l'initiative "Ciel unique européen" pour l'harmonisation du ciel et une utilisation plus efficace des ressources de l'espace aérien. Cette initiative permettra de mieux répartir le trafic, ce qui, à son tour, nécessitera un réseau approprié d'aéroports pour absorber en toute sécurité la croissance des mouvements d'aéronefs.

1.3 Pour améliorer la fluidité sur les aéroports, notamment les grands aéroports et les aéroports de taille moyenne, dont l'expansion est vraiment critique, il faudra pouvoir assurer leur exploitation par tous les temps et utiliser en sécurité les infrastructures existantes tout en développant le trafic. Cela suppose que les informations nécessaires relatives au trafic et aux conditions environnementales locales soient communiquées en temps opportun aux contrôleurs.

2. LA SITUATION ACTUELLE

2.1 Suite à cette demande accrue d'aéroports efficaces et en l'absence d'une réglementation commune, la plupart des aéroports européens de moyenne et grande dimension ont mis en œuvre des outils et des systèmes basés sur des exigences d'exploitation et de fonctionnement fixées à l'échelon local.

2.2 Il en a résulté différents niveaux de performance dans l'exercice des fonctions de surveillance et de contrôle. Cette situation non seulement a des répercussions sur le travail des contrôleurs mais peut également entraîner des malentendus avec les pilotes, qui peuvent être amenés à observer des procédures différentes selon les aéroports, ce qui peut conduire à des opérations critiques pour la sécurité.

2.3 L'adoption du nouveau Manuel sur les systèmes perfectionnés de guidage et de contrôle de la circulation de surface (A-SMGCS), rédigé par l'OACI comme fil conducteur pour la mise en œuvre de systèmes de surveillance et de contrôle en soutien au travail des contrôleurs, pourrait apporter à ces disparités une solution harmonisée à l'échelle européenne.

3. SYSTÈMES PERFECTIONNÉS DE GUIDAGE ET DE CONTRÔLE DE LA CIRCULATION DE SURFACE (A-SMGCS – ADVANCED SURFACE MOVEMENT GUIDANCE AND CONTROL SYSTEM)

3.1 En cours d'élaboration depuis de nombreuses années, le concept d'A-SMGCS est le fruit des récents progrès technologiques qui ont permis de revoir le *Manuel sur les systèmes de guidage et de contrôle de la circulation de surface* (SMGCS) existant de l'OACI (Document 9476), qui n'est plus en mesure d'appuyer les opérations nécessaires pour le niveau requis de sécurité pour toutes conditions météorologiques.

3.2 Le nouveau Manuel A-SMGCS contient des exigences en matière d'exploitation opérationnelle qui ne sont pas liées aux technologies employées et donne des orientations pour l'élaboration des exigences locales. Il en résulte une utilisation harmonisée et optimale des systèmes et infrastructures existants sans investissements inutiles et se basant sur une architecture ouverte pouvant être étendue en fonction des besoins réels.

3.3 On s'attend à ce que, quelles que soient les conditions météorologiques, les opérations soient menées en toute sécurité en harmonisant les opérations pour l'ensemble des aéroports européens. Les fonctions de surveillance et de contrôle d'un A-SMGCS, telles qu'elles sont décrites dans le manuel, sont conçues de manière à donner au contrôleur toutes les informations dont il a besoin sans devoir regarder par la fenêtre ni tenir compte des conditions météorologiques et de visibilité.

**4. MESURES À PRENDRE POUR L'ADOPTION DU MANUEL A-SMGCS
DE L'OACI POUR LA RÉGION EUROPÉENNE**

4.1 La Communauté européenne et ses États membres œuvreront conjointement à la mise en œuvre du Manuel A-SMGCS de l'OACI dans ses parties de surveillance et de contrôle. Les aspects législatifs et techniques seront élaborés en temps utile selon les procédures d'usage de la Communauté européenne, en collaboration étroite avec le bureau de Paris de l'OACI, les États et Eurocontrol.

4.2 L'avancement des travaux sera présenté et discuté au sein des groupes de coordination et de planification appropriés de la région EUR de l'OACI, notamment le Groupe de coordination du programme (COG) et le Groupe européen de planification de la navigation aérienne (GEPNA).

5. SUITE À DONNER PAR LA CONFÉRENCE

5.1 La Communauté européenne et ses États membres demandent à la Conférence:

- a) de prendre acte de l'intention des États membres de l'Union européenne de recommander l'utilisation du Manuel A-SMGCS de l'OACI;
- b) d'inviter le Conseil de l'OACI à élaborer les mesures administratives nécessaires pour encourager l'utilisation du Manuel A-SMGCS en vue de la mise en œuvre des spécifications des fonctions de surveillance et de contrôle;
- c) de soutenir l'adoption du Manuel A-SMGCS dans d'autres régions de l'OACI en vue de la mise en œuvre à l'échelle mondiale des spécifications des fonctions de surveillance et de contrôle.

— FIN —